



Nouvelle sanction

Exclusion temporaire !



Les sanctions

1er groupe :

- ☒ Avertissement.
- ☒ Blâme.
- ☒ Exclusion temporaire de 1 à 3 jours.

2ème groupe :

- ☒ Radiation du tableau d'avancement.
- ☒ Abaissement à l'échelon inférieur.
- ☒ Exclusion temporaire de 4 à 15 jours.
- ☒ Déplacement d'office

3ème groupe :

- ☒ Rétrogradation au grade inférieur.
- ☒ Exclusion de 16 jours à 2 ans.

4ème groupe :

- ☒ Mise à la retraite d'office.
- ☒ Révocation.

Une nouvelle sanction a vue le jour. Elle s'ajoute au sein des divers groupes de sanctions disciplinaires, l'exclusion temporaire !!!



Alternative Police vous informe !!

Dans le cadre de la dernière réforme des textes disciplinaires encadrant la fonction publique, une nouvelle sanction vient de voir le jour.

Il s'agit selon la gravité et le groupe de sanction, de se voir exclure temporairement de nos fonctions, sans rémunération, de 1 jour à 2 ans.

**Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer**